



Confédération des Organisations **Familiales** de l'Union européenne

Memorandum

« Better families, better society »

Avril 2010

La COFACE est une organisation pluraliste qui a pour mission de promouvoir la politique familiale, la solidarité entre les générations et les intérêts des enfants au sein de l'Union européenne. Elle promeut une politique de non-discrimination et d'égalité des chances entre les personnes, ainsi qu'entre les formes familiales, et soutient spécifiquement les politiques visant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la COFACE, la politique familiale européenne est la dimension familiale des politiques et initiatives décidées au niveau de l'UE (family mainstreaming).

Toute politique familiale, quel que soit son niveau (local, régional, national, européen) doit répondre, en principal, aux besoins essentiels des familles en termes de ressources, de services et de temps.

Toutes les familles doivent pouvoir se reconnaître dans la construction européenne et y participer en tant qu'acteurs.



La COFACE est soutenue par PROGRESS (2007-2013), le programme de l'Union européenne pour l'emploi et la solidarité sociale.

Le programme PROGRESS est piloté par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne. Il a été mis sur pied en vue de soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont décrits dans l'Agenda social, et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans ces domaines.

Ce programme septennal s'adresse à l'ensemble des parties prenantes susceptibles de contribuer à la mise en place d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans les 27 États de l'UE, les pays de l'AELE/EEE et les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE.

La mission de PROGRESS est de renforcer la contribution communautaire en vue de soutenir l'engagement des États membres. PROGRESS servira:

- *à fournir une analyse et apporter un conseil politique dans les domaines de compétence du programme PROGRESS;*
- *à surveiller et à rendre compte de la mise en œuvre de la législation et des politiques communautaires dans les domaines couverts par PROGRESS;*
- *à promouvoir une politique de transfert, d'éducation et de soutien au niveau des objectifs et des priorités des États membres de l'UE; et*
- *à relayer les vues des parties prenantes et de la société en général.*

Pour en savoir plus: <http://ec.europa.eu/progress>.

Les informations contenues dans ce document ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.

La COFACE constate que les familles sont touchées de plein fouet par la crise: montée du chômage, recul du pouvoir d'achat, accroissement de l'endettement, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elle constate également un sentiment grandissant d'incertitude et d'inquiétude face à l'avenir parmi de larges franges de la population, pour beaucoup lié à la crainte que la volonté des gouvernements de réduire les déficits publics aboutisse à un démantèlement des systèmes de protection sociale. Cette inquiétude résulte notamment en une hésitation de beaucoup de couples à mettre un enfant au monde, avec les conséquences que l'on sait sur la démographie et le vieillissement de la population.

Prévenir la précarisation des familles est tout autant de la responsabilité de l'UE, et donc de la Commission, que des Etats membres.

Table de matières

Introduction	page 5
I. La crise touche les familles	page 6
II. Les revendications de la COFACE	page 7
1) Intégration des politiques familiales dans les politiques d'inclusion sociale	page 7
2) Conciliation entre vie familiale, vie privée et vie professionnelle	page 8
3) Soutien aux aidants familiaux et à la fratrie des personnes en situation de dépendance	page 9
4) Prévention du surendettement, éducation budgétaire et lutte contre l'exclusion bancaire et financière	page 10
5) Santé et nutrition	page 11
6) Développement durable dans une perspective familiale	page 12
7) Protection élevée des consommateurs	page 13
8) Services d'intérêt général accessibles, abordables et de qualité	page 14
9) Renforcement du soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants	page 14
10) Un internet plus sûr et accessible pour tous	page 15
11) La famille dans le territoire	page 16
III. Pour une meilleure prise en compte institutionnelle de la dimension familiale	page 17
1) Traité de Lisbonne	page 17
2) Alliance européenne pour les familles	page 17
3) Réunions des Ministres de la famille	page 18
4) Intergroupe «Famille, protection de l'enfance et solidarité entre les générations» du Parlement européen	page 18
5) Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)	page 18
6) Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations (2012)	page 18
7) La définition d'une stratégie ambitieuse de l'UE relative aux droits de l'enfant	page 19

Introduction

La COFACE est une organisation pluraliste qui a pour mission de promouvoir la politique familiale, la solidarité entre les générations et les intérêts des enfants au sein de l'Union européenne. Elle promeut une politique de non-discrimination et d'égalité des chances entre les personnes, ainsi qu'entre les formes familiales, et soutient spécifiquement les politiques visant l'égalité entre les femmes et les hommes.

La COFACE, qui a célébré ses 50 ans en 2008, représente plusieurs millions de citoyens à travers une soixantaine d'organisations dans 22 Etats membres de l'UE.

Consciente que la politique familiale demeure de la compétence des Etats membres, la COFACE estime toutefois que l'UE a une réelle influence sur la vie familiale des Européens : elle considère donc que, par une application positive du principe de subsidiarité, la dimension familiale des politiques et des initiatives de l'UE doit être sérieusement prise en compte par les Institutions européennes. Par ailleurs, elle souligne que le contenu de toute politique familiale, à quel que niveau que ce soit, doit répondre, en principal, aux besoins essentiels des familles en termes de ressources financières, de services accessibles et de qualité et d'aménagements du temps.

Or, quel que soit le modèle familial dont ils relèvent, la grande majorité des Européens vivent, ont vécu ou vivront «en famille» et les enquêtes d'opinion continuent à mettre en évidence la place prioritaire de la famille dans la hiérarchie des valeurs. Par ailleurs, le rôle de la famille dans la construction identitaire et l'éducation des individus, mais aussi dans la construction du lien social, est plus que jamais fondamental.

Elle appelle donc la Commission européenne à veiller à ce que la vie familiale des populations vivant dans l'Union soit prise en considération lors des décisions européennes, de manière à ce que toutes les familles puissent se reconnaître dans la construction européenne et y participer en tant qu'acteurs. Il s'agit d'une tâche fondamentale de l'Union européenne.

I. La crise touche les familles

La nouvelle Commission européenne prend ses fonctions alors qu'une crise économique et financière sans précédent depuis les années '30 sévit dans l'Union européenne. Les familles européennes sont touchées de plein fouet par la montée du chômage, le recul du pouvoir d'achat et l'accroissement de l'endettement, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Selon les derniers chiffres disponibles (2008), il y avait alors, dans l'UE, environ 85 millions de personnes vivant en situation de pauvreté ou de précarité, soit 17% de la population. 20% sont des enfants et 19% des personnes âgées (65+). 35% des familles monoparentales étaient précarisées. Qu'en sera-t-il après l'impact de la présente récession?

De plus, dans un contexte où la réduction de la dette publique est devenue une priorité, les systèmes de protection sociale commencent à être menacés par des gouvernements soucieux de réduire les déficits publics. Les systèmes de protection sociale ont pourtant, à l'occasion de la crise, démontré leur rôle efficace de filet de sécurité pour les familles. Les études démontrent que sans protection sociale, il y aurait en Europe, en moyenne, près de 32% de la population en plus en situation de précarité.

Cette évolution très préoccupante s'ajoute à des défis (p.ex. difficultés des familles migrantes à s'intégrer) et des dangers (p.ex. risques environnementaux) antérieurs à la crise.

En conséquence, un sentiment grandissant d'incertitude et d'inquiétude face à l'avenir s'installe dans de larges franges de la population, avec tout ce que cela peut entraîner comme influence négative sur la vie familiale. Ce sentiment d'anxiété et d'insécurité déteint aussi sur la décision des couples de mettre au monde un enfant ou d'en avoir un deuxième, un troisième... avec les conséquences connues sur la démographie et le vieillissement global de la population.

L'ensemble des différents facteurs négatifs mentionnés ci-dessus agit au détriment de toute la population créant des mouvements de repli sur soi et la montée de déclarations et de prises de position, voire des actes, de fermeture, d'intolérance et de violence. Toutes situations inacceptables dans une UE soucieuse de sa diversité et de la richesse de ses différences.

II. Les revendications de la COFACE

La COFACE et ses organisations membres nationales expriment leur sérieuse préoccupation de la situation décrite ci-dessus et adresse à la Commission européenne une série de demandes très concrètes auxquelles elles tiennent particulièrement, qui dépassent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale -tout en poursuivant la réduction urgente de ces fléaux- pour mieux prévenir la précarisation des familles. Chaque domaine comporte une dimension qui est de la compétence de l'Union européenne.

1) Intégration des politiques familiales dans les politiques d'inclusion sociale

La COFACE félicite la Commission européenne de sa proposition de faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une des sept initiatives phares de sa stratégie «Europe 2020», avec un objectif de réduction de la pauvreté de 25%. La «plate-forme européenne contre la pauvreté» doit pleinement intégrer les politiques familiales, qui sont des outils essentiels de prévention et de lutte contre la pauvreté (et en particulier la pauvreté des enfants). Ainsi les stratégies d'inclusion active actuellement promues dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, et plus tard dans celui de la «plate-forme européenne contre la pauvreté», doivent devenir de véritables instruments de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des familles.

La COFACE a formulé des recommandations à cet égard, notamment :

- mise en place d'un «revenu minimum familial» garantissant les **ressources** suffisantes pour mener une vie digne, en tenant compte des besoins spécifiques des familles (familles nombreuses, familles monoparentales, familles prenant en charge un proche en situation de dépendance, etc) par le biais des allocations familiales, du revenu minimum stricto sensu et d'autres aides permettant de les compléter ;
- garantie de l'adéquation, la pérennité et la continuité des ressources pour les familles;
- les besoins essentiels des enfants doivent être entièrement couverts par des allocations familiales universelles, conçues comme un droit pour tous les enfants;
- l'accès au revenu minimum stricto sensu doit être un droit pour les personnes en dehors du marché du travail, répondant tant aux besoins des familles que des individus;
- garantir l'existence de services de garde d'enfants, de soins de longue durée et autres services essentiels pour les familles, qui soient disponibles, financièrement abordables et de qualité et qui soutiennent la disponibilité active des personnes au travail ;
- des marchés du travail favorisant l'insertion doivent offrir des emplois de qualité, avec une attention particulière pour les personnes ayant des responsabilités familiales ;
- favoriser le maintien dans l'emploi grâce aux mesures de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ;
- prendre des mesures pour soutenir le retour sur le marché du travail après une interruption de carrière pour des raisons familiales ;
- reconnaître l'équivalence en valeur du travail professionnel et du travail familial (p.ex. pour les pensions de retraite) en intégrant le temps familial dans l'organisation du temps de travail.

Plus largement, dans son rôle de coordination tant des politiques sociales que des politiques économiques, la Commission européenne doit encourager le renforcement des systèmes de protection sociale et l'investissement dans les services sociaux, comme étant la manière la plus efficace de renforcer la cohésion sociale et de bâtir un modèle de prospérité pérenne.

Au-delà de la protection sociale et l'emploi, la plate-forme de coopération, de révision par les pairs et d'échange de bonnes pratiques proposée par la Commission européenne doit aussi porter sur d'autres domaines essentiels pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des familles, tels que :

- la lutte contre le défaut de paiement des pensions alimentaires, à travers des mesures de calcul objectif du montant des pensions alimentaires et mise en place de systèmes publics, simples et universels garantissant le versement de la pension en cas de défaut ;
- la taxation des revenus des personnes physiques en tant qu'outil de prise en compte des charges familiales, de non-discrimination, et d'outil pour aider les familles les plus vulnérables.

2) Conciliation entre vie familiale, vie privée et vie professionnelle

La qualité des emplois (salaire décent, sécurité de l'emploi et/ou une 'flexicurité' équitable pour le travailleur, conditions de travail respectueuses de la vie familiale) est un préalable à toute mesure de conciliation. Comme mentionnées plus haut, les stratégies d'inclusion active doivent prendre en compte cette dimension qualitative de l'emploi et s'assurer notamment des possibilités de conciliation, que ce soit en termes de temps ou de services.

Ainsi, en ce qui concerne le **temps**, la COFACE préconise notamment, tant pour les hommes que pour les femmes:

- des congés qui répondent aux différents besoins familiaux (congés de maternité, de paternité, parental, pour autres raisons familiales, dont le soutien à des personnes dépendantes...), questions qui font actuellement ou ont fait récemment l'objet de débats au niveau de l'UE : leur mise en œuvre est à suivre de près, car il faut éviter les distorsions entre les familles des Etats membres ;
- la revalorisation du temps partiel (rémunération, statut, droits sociaux...) ;
- des aménagements du temps de travail pour tenir compte des diverses circonstances familiales, tout en conservant une protection rigoureuse des droits en matière d'emploi et de sécurité sociale.

Pour ce qui est des **services**, les familles doivent disposer d'une gamme de services répondant à leurs besoins variés, en particulier une diversité de services d'accueil des enfants et de soins aux personnes dépendantes. Pour que ces services jouent pleinement leur rôle dans la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il faut s'assurer notamment:

- qu'ils soient disponibles en quantité et en qualité suffisantes, avec des objectifs ambitieux au niveau européen ;
- qu'ils soient accessibles à tous sans discrimination à l'égard notamment des personnes migrantes, des minorités ethniques et des personnes handicapées;

- qu'ils soient conçus pour répondre aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables;
- qu'ils soient abordables financièrement grâce à un soutien financier public et/ou privé et à une prise en compte adéquate du revenu des usagers et du nombre d'enfants dans la famille nécessitant une prise en charge;
- que le personnel travaillant dans ces services occupe des emplois de qualité;
- que la mise en œuvre de ces différents principes soit effective.

Compte tenu de la complexité des enjeux et de la diversité des politiques entrant en ligne de compte, la question de la conciliation de la vie familiale, de la vie privée et de la vie professionnelle doit faire l'objet d'une approche intégrée dans toutes les politiques et instruments de financement pertinents (emploi, services, sécurité sociale, éducation...) au niveau européen et national. Ainsi, il devient nécessaire que les aspects-clés de la conciliation que sont les congés, les aménagements flexibles du temps de travail et les services fassent l'objet d'une directive-cadre au niveau européen.

Enfin, jusqu'à présent, l'approche de la conciliation s'est surtout faite sous l'angle professionnel. Il est temps de favoriser davantage l'angle d'approche familial et privé.

La nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes devrait intégrer ces différentes propositions, et mettre l'accent sur, notamment :

- la qualité de l'emploi des femmes (égalité de rémunération avec des objectifs quantifiés, égalité de statut d'emploi, égalité des conditions d'emploi, déségrégation du marché du travail...);
- l'amélioration de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle tant pour les femmes que pour les hommes qui doivent assurer l'accompagnement d'un proche dépendant, dans le contexte du vieillissement de la population (congé filial, objectifs en matière de services de soins de longue durée de proximité et à domicile);
- l'amélioration de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle tant pour les femmes que pour les hommes qui ont des enfants (congé de paternité et congé parental incitant les hommes à assumer leur part des responsabilités familiales, remplacement des objectifs de Barcelone par des objectifs plus ambitieux et concernant aussi l'accueil extrascolaire pour les 6-12 ans).

3) Soutien aux aidants familiaux et à la fratrie des personnes en situation de dépendance

La COFACE soutient et présente la Charte européenne de l'aidant familial élaborée par COFACE-Handicap. Elle s'adresse aux autorités politiques aux divers niveaux de pouvoir, ainsi qu'aux institutions européennes, et vise les personnes qui sont dans une relation d'aidant familial auprès d'une personne handicapée et/ou dépendante.

En dix points, allant de la définition de l'aidant familial à l'évaluation des besoins et des services rendus, en passant par le choix de l'aidant, les nécessaires solidarités nationale et familiale, la place et le statut de l'aidant et la reconnaissance de son action et de ses besoins en termes de qualité de vie, de répit et de formation, cette Charte a l'ambition de devenir un outil européen de référence pour les divers acteurs travaillant dans le domaine du handicap et de la

dépendance (organisations, institutions, pouvoirs publics nationaux, autorités européennes...). (cf. texte complet: <http://coface-eu.org/fr/Handicap-dependance/Aide-aux-aidants/Charte-de-l-Aidant-familial/>).

Le soutien aux aidants permet de contribuer à la qualité de l'accompagnement des personnes aidées et de préserver la qualité de vie des familles (veiller à la santé physique et psychique des aidants, conserver les liens familiaux habituels entre aidants et aidés, prévenir un appauvrissement financier, permettre la conciliation vie familiale/vie professionnelle et maintenir les droits de chacun de ses membres).

La problématique fratrie et dépendance représente un autre enjeu complexe pour la qualité de vie des personnes dépendantes et de leurs familles, notamment pour le développement de l'enfant mais aussi durant l'âge adulte. Des mesures de soutien à la fratrie sont nécessaires durant ces périodes (information sensibilisation, dialogue et soutien psychologique, aide aux aidants, mise en place d'une société inclusive, aide à l'accompagnement de la personne dépendante dans l'exercice de sa capacité juridique, développement de structures et services adaptés aux besoins des personnes vieillissantes, ...)

Le soutien aux aidants familiaux et à la fratrie doit être intégré par la Commission européenne dans toutes les politiques et programmes pertinents, et notamment :

- la nouvelle stratégie européenne pour les personnes handicapées 2010-2020;
- la stratégie de l'UE pour la santé (et notamment les initiatives concernant le vieillissement en bonne santé et dans la dignité, le pacte de la santé mentale et le personnel de santé en Europe);
- la Méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale/la «plate-forme européenne contre la pauvreté»;
- la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la stratégie européenne de l'emploi;
- les initiatives en matière de services sociaux (cadre de qualité, désinstitutionalisation...);
- les politiques et les programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- l'utilisation des fonds structurels.

4) Prévention du surendettement, éducation budgétaire et lutte contre l'exclusion bancaire et financière

Les familles sont les premiers lieux d'éducation en matière de consommation et de développement du sens critique vis-à-vis de la publicité, du crédit, des prix... Par ailleurs, les budgets des ménages étant de plus en plus contraints, alors que l'offre est toujours plus vaste, les familles doivent faire des choix. Il n'est pas toujours facile de se repérer dans cette diversité, pas toujours facile non plus de résister aux multiples tentations qui se présentent, notamment celle du crédit facile qui présente un grave risque de surendettement.

Si les accidents de la vie (chômage, séparation familiale, maladie, p. ex.) sont souvent à l'origine d'un déséquilibre budgétaire, en matière de surendettement, ils en sont aussi souvent un révélateur plutôt que la source directe.

Un certain nombre de ces difficultés financières peut être prévenu si les familles disposent au préalable des connaissances et des informations nécessaires pour s'engager ou évaluer objectivement leur situation.

Une étude présentée par la Commission européenne en 2008¹ montre que, des millions d'Européens se trouvent confrontés à un risque accru d'exclusion sociale par manque d'accès aux services financiers de base. Elle révèle que 1 adulte sur 10 des pays de l'UE-15 et près de la moitié (47%) de ceux de l'UE-10 (nouveaux pays) n'ont pas de compte en banque et qu'une bien plus grande proportion encore n'a pas d'économies et ne peut obtenir des crédits. Les services financiers devraient figurer parmi les services d'intérêt général.

Les organisations familiales, regroupées au sein de la COFACE, insistent notamment sur les points suivants:

- favoriser l'information objective des consommateurs qui envisagent un emprunt ;
- développer le microcrédit personnel pour les personnes solvables ne pouvant accéder au crédit bancaire traditionnel, ayant un projet d'insertion ;
- promouvoir l'éducation budgétaire dès le plus jeune âge en tant que nécessité absolue, au même titre que savoir lire, écrire ou compter ;
- favoriser un système de répertoires nationaux des crédits («fichiers positifs» ou centrale des historiques de crédit) à partager au niveau de l'UE, procurant une meilleure sécurité dans l'usage du crédit notamment en:
 - permettant au crédit de jouer son rôle dans la consommation des ménages et d'être un outil d'investissement qui contribue aussi à l'épargne des familles par la constitution de patrimoine ;
 - évitant l'accumulation dangereuse d'emprunts. Le répertoire des crédits est un instrument de responsabilisation de tous les acteurs.

5) Santé et nutrition

La famille est un lieu d'apprentissage privilégié et le jeune âge le moment où s'acquièrent des habitudes qui sont appelées à durer. Il est nécessaire de promouvoir auprès des enfants le sens de la responsabilité et d'aborder des thèmes tels que: le goût, l'hygiène de vie, la diététique, l'exercice physique... dans le but de promouvoir un comportement positif vis-à-vis de sa propre santé et de son bien-être.

Cette éducation doit aussi être prise en charge par l'ensemble des personnes entourant l'enfant (mouvements de jeunesse, enseignants, éducateurs, etc.) en association étroite avec les parents, dont le rôle est essentiel. Une telle éducation doit également porter sur les différentes structures mises en place afin que chaque individu puisse savoir à qui parler, auprès de qui s'informer, où trouver un soutien. Elle ne saurait être confondue avec une vulgarisation médiatique plus soucieuse de sensationnel que de pédagogie, voire d'incitation à la consommation.

La COFACE synthétise ses positions en six points:

¹ http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2008/financial_exclusion_study_en.pdf

- Donner la priorité aux populations défavorisées.
- Importance fondamentale des premières années de la vie.
- Favoriser l'alimentation au lait maternel.
- Faciliter la compréhension de l'étiquetage par les consommateurs.
- Fournir des produits équilibrés à des conditions économiques attractives.
- Considérer les enfants dans leur environnement familial.

Chacun de ces six points comporte une dimension locale, régionale, nationale et européenne. Ces dimensions se complètent, illustrant parfaitement une approche positive du principe de subsidiarité.

Dans le cas spécifique de l'alcool, la COFACE adresse aux Institutions européennes une série de 18 recommandations pour attirer leur attention sur la nécessité de renforcer les politiques de lutte contre l'alcoolisme. Les dégâts au système familial et à chacun de ses membres occasionnés par l'alcool appellent une approche multilatérale coordonnée et vigoureuse.

Parmi les recommandations les plus importantes, on retrouve:

- la nécessité de promouvoir dès le plus jeune âge auprès des enfants un sens de la responsabilité quant à la santé et au bien-être et dont la consommation de boissons alcoolisées fait partie ;
- l'importance pour les écoles et autres institutions d'avoir reçu la formation nécessaire pour identifier et venir en aide aux enfants issus des familles touchées par l'alcoolisme ;
- le soutien essentiel de la famille à travers la participation aux thérapies et autres démarches visant à soigner la ou les personnes ayant un problème d'alcoolisme ;
- toutes les mesures fiscales et administratives visant à réduire la consommation d'alcool comme l'abaissement des coûts des boissons non-alcoolisées, la taxation plus élevée des boissons alcoolisées, relever la restriction d'âge à minimum 18 ans au niveau européen...

6) Développement durable dans une perspective familiale

La COFACE, en tant qu'association citoyenne familiale et de consommateurs est consciente des efforts que doivent consentir les familles pour modifier leur comportement dans un sens qui permette un développement durable de la société. Elle soutiendra la définition et la mise en œuvre par les institutions européennes de politiques qui allient la protection de l'environnement au développement économique, notamment dans les régions défavorisées, et à la prise en compte des enjeux sociaux.

En particulier, la COFACE distingue quelques positions qui constituent ses premières recommandations:

- En matière démographique, considérer que la population doit assurer un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs et que donc, en aucun cas, elle n'est un obstacle au développement durable.

- En matière économique, rechercher une autre croissance plutôt qu'une décroissance laquelle pourrait entraîner une pénurie qui deviendrait défavorable aux publics fragiles déjà victimes d'emplois précaires.
- En matière de solidarité, s'assurer que le sort des populations des pays pauvres s'améliore en conservant l'objectif d'amener le niveau de vie à un stade permettant toujours la couverture des besoins essentiels.
- En matière comportementale, amener les familles à intégrer des comportements écologiques et éthiques dans leur vie quotidienne.

7) Protection élevée des consommateurs

Harmoniser le droit des consommateurs passe nécessairement par une harmonisation des conditions d'application de ce droit. Jusqu'à présent, les directives traduites dans des cultures différentes et appliquées par des ordres juridiques différents peuvent donner lieu à des interprétations diverses qui peuvent continuer à donner un avantage concurrentiel à un Etat membre par rapport à d'autres. Dans ces conditions, la lisibilité du droit n'est pas forcément améliorée. Par ailleurs, la confiance du consommateur n'est pas acquise tant qu'il est impossible d'obtenir une réparation ou l'application du droit en dehors de son territoire national.

Les Institutions européennes doivent veiller à une bonne acceptabilité de règles qu'elles voudraient imposer aux consommateurs, c'est-à-dire aux citoyens, par une organisation du marché qui réponde aux vœux de ces derniers.

Ainsi, la COFACE recommande:

- que les directives d'harmonisation minimum qui sont déjà d'application à l'égard du droit des consommateurs et desquelles la présente directive à harmonisation maximale s'inspire, soient mieux appliquées et conduisent à des études plus approfondies sur l'impact de l'interprétation différenciée dont elles font l'objet quant à leur application.
- que la Commission établisse une harmonisation de l'interprétation des règles et de leur application plutôt que de se focaliser essentiellement sur le contenu, ce qui pourrait mener à des situations où le droit des consommateurs ne serait de toute façon pas harmonisé, étant donné les divergences entre les cultures et les systèmes judiciaires.
- que, dans les chapitres où une harmonisation maximale est souhaitable (les chapitres 1 et 3), un réexamen important des clauses et des articles prenne place avec les parties prenantes impliquées, à savoir les autorités judiciaires nationales ainsi que les organisations de consommateurs afin de s'assurer que des protections-clés comme le concept français de "vice caché" ou l'interdit belge sur la "vente couplée" ne soit pas perdues.

La COFACE souligne enfin que:

Cette initiative ne doit pas jeter une ombre sur d'autres aspects qui, au moment présent, restreignent tout autant la confiance des consommateurs en ligne à travers par exemple le manque d'informations comparatives et critique sur des produits et services en ligne:

- manque d'avis critiques (certifiés véritables) de la part des consommateurs;
- manque d'informations sur les conditions de livraison dans le pays du consommateur;
- manque de sécurisation des paiements;
- manque d'informations sur l'aptitude commerciale et financière du vendeur/prestataire à procurer le produit/service acheté;
- manque de traductions dans la langue des pays cibles.

De plus, la COFACE insiste sur le fait qu'une harmonisation maximum n'atteindra certainement pas le but visé d'une plus grande clarté dans le droit des consommateurs. Ainsi, il est évident que les entreprises continueront à se concurrencer avec des contrats destinés à mettre en avant leurs qualités réelles ou supposées. Une variété de contrats de consommateurs continuera nécessairement à exister.

8) Services d'intérêt général accessibles, abordables et de qualité

La nécessité d'un bon fonctionnement des SIG pour la qualité de vie des citoyens et des familles est une évidence même. Les services de soins et de santé, de transports publics, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau, de l'électricité, les services financiers, du logement... Tous sont indispensables pour garantir une cohésion, une inclusion et une solidarité sociales. Cependant, les politiques dogmatiques qui prévoient de résoudre tout problème par l'avènement d'une concurrence parfaite, pure et universelle au sein de l'Union européenne, notamment à travers l'entrée en vigueur de la Directive Services, représentent un danger pour l'accès à certains services plus spécifiques qui doivent désormais faire appel à des dérogations spéciales envers leur administration publique pour pérenniser le soutien financier dont ils bénéficient ou faire valoir leur droit d'être exempt de l'application de la Directive Services.

Les services aux familles sont particulièrement vulnérables : crèches, centres familiaux, centres d'éducation permanente pour les familles, organisations sociales locales de quartier... Autant de services qui se doivent de répondre non pas à des normes de concurrence, mais avant tout à des critères d'accessibilité, de coûts raisonnables, de qualité, de proximité ; il est impensable, que des crèches n'existent que dans des quartiers où celles-ci sont «rentables»!

Ainsi, la COFACE souligne, à la lumière du nouveau Traité de Lisbonne et des nouveaux pouvoirs du Parlement européen en matière de SIG (article 14, Charte des droits fondamentaux, protocole sur les SIG – article 26), la nécessité de définir les missions générales des SIG et de s'assurer que ces services répondent à des critères précis notamment en ce qui concerne l'accessibilité, tant physique qu'en termes de coût, et de normes de qualité. La COFACE suivra avec intérêt les travaux de l'intergroupe «Services Publiques» au sein du Parlement européen.

9) Renforcement du soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants

Soutenir les parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants est un effort indispensable à mener pour lutter contre les difficultés scolaires plus importantes rencontrées par ces enfants. Un tel soutien implique la mise en place de mesures en matière d'éducation des adultes, d'information sur les systèmes scolaires, de formation des

enseignants, de dialogue famille-école et de soutien à la parentalité. A cette fin l'Union européenne doit:

- développer une politique européenne d'intégration et encouragement à utiliser de manière ciblée les fonds européens dans le domaine de l'intégration ;
- renforcer la méthode ouverte de coordination en matière d'éducation et de formation ;
- utiliser le Programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie pour un financement ciblé des mesures de soutien aux enfants et parents migrants ;
- intégrer le dialogue interculturel dans les différentes politiques de l'UE.

10) Un internet plus sûr et accessible pour tous

Le développement d'un internet sûr et garant du respect des droits fondamentaux doit s'appuyer sur une implication des parents qu'on aura sensibilisés et formés aux univers et usages numériques. Cette implication doit reposer sur des principes d'éducation forts et sur le dialogue entre parents et enfants. Doivent être impliquées toutes les parties prenantes : autorités publiques, fournisseurs d'accès, de contenu et de services, chercheurs, associations d'utilisateurs, organisations familiales et de protection de l'enfance. La COFACE estime nécessaire de:

- sensibiliser les parents aux dangers de l'Internet;
- former les parents en favorisant les échanges de bonnes pratiques éducatives;
- fournir aux parents des outils d'assistance technologique;
- encourager les contenus positifs;
- impliquer les organisations familiales dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de régulation;
- mener des recherches dans le champ de l'éducation et de la surveillance parentales;
- mettre en place des services de soutien pour faire face à la désocialisation de certains jeunes usagers.

Outre le soutien à la politique d'insertion numérique au niveau européen dans le cadre de la Stratégie i2010, la COFACE demande une approche globale allant des politiques directement liées à la société de l'information aux politiques en matière sociale ou d'éducation. En particulier, il doit y avoir un lien clair et une articulation souple entre la politique d'insertion numérique et la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'inclusion sociale. Par ailleurs, une place plus grande devrait être accordée à la dimension familiale de l'insertion numérique. Les familles sont les premières concernées par la fracture numérique. Pour la plupart des Européens, le foyer familial est, dans la vie quotidienne, le lieu d'apprentissage des nouvelles technologies.

La COFACE insiste en particulier sur les points suivants:

- Inclusion des familles grâce à l'utilisation des TIC – Technologies de l'Information et de la Communication.
- Réduction de la fracture numérique entre les familles en soutenant la connexion à internet des foyers et en développant les points publics d'accès à l'internet.
- Encouragement de l'e-accessibilité pour les personnes handicapées et/ou âgées et les migrants.

- Lutte contre le manque d'intérêt pour l'utilisation d'internet en encourageant les usages familiaux et sociaux d'internet.
- Lutte contre l'absence de compétences numériques en promouvant la formation dans les points d'accès publics et à domicile et en adaptant la formation aux besoins des catégories les plus vulnérables.

En conclusion de ce point, on peut affirmer que l'insertion numérique est un élément indissociable d'une stratégie globale de lutte contre la précarisation des familles. Et qu'une Union européenne moderne a un véritable devoir moral envers ses citoyens en cette matière.

11) La famille dans le territoire

Chaque famille devrait pouvoir choisir son lieu de vie et ainsi réaliser son projet dans des conditions favorables, qu'elle choisisse de s'installer en milieu urbain ou en milieu rural. Quel que soit leur lieu d'habitation, les familles ont toutes les mêmes besoins : accueil de la petite enfance, soutien à domicile des personnes âgées, santé, transport, présence des services aux publics, information, activités culturelles, technologies de l'information... Les politiques européennes d'aménagement du territoire doivent donc mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux territoires urbains comme aux territoires ruraux de répondre à ces attentes et d'améliorer ainsi les conditions de vie de chacun.

La COFACE se félicite de l'occasion donnée à tous les territoires d'œuvrer pour leur développement à travers les divers programmes européens mais l'équilibre ville-campagne reste fragile. Au sujet de cette dimension territoriale des familles, la COFACE affirme donc les principaux principes qu'elle défend:

- L'égalité des chances pour tous les enfants, quel que soit le lieu où ils grandissent: transport scolaire adapté, accueil avant et après l'école, éveil culturel et artistique, moyen de transport pour les jeunes...
- La présence et l'accès à des services de qualité sur tout le territoire, y compris les nouveaux services numériques, pour que l'Europe soit effectivement pour tous concrète et proche.
- Le développement de l'activité économique sur tout le territoire et non pas uniquement à proximité des villes, dans les bourgs ou dans certaines zones.
- La reconnaissance de l'action des associations pour apporter des réponses de proximité aux habitants du milieu rural, en partenariat avec les collectivités locales.

En conclusion, un développement spatial harmonieux et durable est sans doute une des clés d'équilibre pour la société tout entière. La concentration urbaine comme le désert rural sont deux écueils à combattre au profit d'une politique d'aménagement de tous les territoires et d'un développement économique de proximité.

III. Pour une meilleure prise en compte institutionnelle de la dimension familiale

La vie familiale étant un aspect fondamental et incontournable du quotidien des Européens, les Institutions européennes ont déjà quelque peu donné une dimension familiale à leurs politiques ou initiatives. Malgré la non-compétence formelle de l'UE en la matière, il est encore possible d'aller plus loin, dans un souci de rapprochement de l'Europe de ses citoyens et, comme déjà dit, dans le respect du principe de subsidiarité. Voici quelques domaines où l'action de l'UE devrait s'intensifier.

1) Traité de Lisbonne

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au 1^{er} décembre 2009 appelle maintenant à sa mise en œuvre. Le Traité contient des clauses essentielles pour la dimension familiale de l'UE, notamment relatives à la promotion de la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Le Traité se réfère également à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui comporte plusieurs articles relatifs aux familles.

2) Alliance européenne pour les familles

L'Alliance européenne pour les familles, adoptée à l'unanimité par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du sommet européen de juin 2007, constitue une avancée importante dans l'organisation des échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière de politiques familiales entre les Etats membres.

Cette Alliance prévoit notamment la création d'un site internet reprenant les diverses dispositions de politique familiale de chaque Etat membre, la réunion régulière d'un groupe de haut niveau des experts gouvernementaux en matière de démographie et la mise en place d'un observatoire européen des politiques familiales au sein de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound, Dublin). Cette dernière décision - capitale - n'a pas pu être mise en œuvre pour une question budgétaire.

La COFACE demande à la Commission européenne, de prévoir dans la proposition du prochain budget de l'UE un soutien à la mise sur pied d'un tel observatoire, sachant qu'Eurofound a l'expertise et l'infrastructure nécessaires à son fonctionnement. Tout autre structure ou partenariat mis en place pour pallier l'absence de cet observatoire pourrait être utilement intégré dans les mécanismes de récolte des informations, de suivi des développements au plan national et des études thématiques entreprises dans le domaine des politiques familiales et des familles.

En outre, la Commission européenne devrait avoir à cœur de veiller à ce que chaque Présidence de l'Union mette le suivi des activités de l'Alliance européenne pour les familles à son programme. L'Alliance devrait alimenter la Méthode ouverte de coordination en matière de protection et inclusion sociales.

3) Réunions des Ministres de la famille

Dans la continuité directe du développement de l'Alliance européenne pour les familles, la Commission européenne devra veiller à ce que chaque Présidence de l'Union organise au moins une réunion des Ministres en charge des affaires familiales. Il s'agit de régulièrement faire le point sur l'évolution des politiques en faveur des familles dans les très nombreux domaines qui les concernent. Ces réunions ne font pas double emploi avec les Conseils formels des Ministres, mais permettent aux responsables politiques d'approcher les questions sous l'angle spécifiquement familial.

4) Intergroupe «Famille, protection de l'enfance et solidarité entre les générations» du Parlement européen

L'existence de cet Intergroupe du Parlement européen est d'une importance majeure pour la COFACE et ses organisations membres. Il a été constitué à la fin des années '80 et représente le lieu où les différentes sensibilités politiques peuvent se rencontrer et échanger sur des questions relatives à la vie des familles et des enfants en Europe. La COFACE invite la Commission européenne à travailler étroitement avec cet Intergroupe.

5) Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)

La Commission européenne a la responsabilité de la tenue de cette Année. Celle-ci revêt une importance redoublée à cause des effets de la crise actuelle sur l'ensemble de la population vivant dans l'Union. La COFACE et ses organisations membres participent activement à cette Année. Avec la Coalition des ONG autour de l'Année européenne, nous demandons:

- une campagne de sensibilisation sur les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion sociale des familles ;
- un meilleur dialogue avec les familles en situation de pauvreté et avec les ONG ;
- un héritage politique fort pour 2010 ;
- des financements pour soutenir les engagements européens en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

6) Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations (2012)

La Commission européenne doit proposer la désignation de 2012 comme Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. Le contexte actuel d'un vieillissement démographique rapide et la crise économique rendent l'adoption d'une telle approche politique urgente. Les politiques familiales figurent bien entendu au cœur de cette approche: lieu traditionnel d'expression de la solidarité intergénérationnelle, les familles ont besoin d'être soutenues dans cette tâche par les autorités publiques, notamment en ce qui concerne la prise en charge de proches en situation de dépendance.

Au niveau européen, l'Année 2012 devrait être mise à profit pour identifier les moyens nécessaires à l'intégration du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations dans tous les processus, politiques et instruments de l'Union européenne. Au niveau national et régional, l'Année devrait être l'occasion de sensibiliser les décideurs à cette nouvelle approche politique et créer des opportunités pour qu'ils puissent, avec les parties prenantes, développer des solutions innovantes et apprendre quelles possibilités l'UE leur offre pour répondre au défi démographique de façon pérenne et équitable pour tous.

7) La définition d'une stratégie ambitieuse de l'UE relative aux droits de l'enfant

Conformément au Programme de Stockholm adopté par le Conseil en décembre 2009, la Commission européenne doit définir une stratégie ambitieuse de l'Union européenne relative aux droits de l'enfant.

Les droits de l'enfant tels qu'affirmés dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne et dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant doivent être intégrés dans toutes les politiques européennes en vue d'assurer une approche intégrée.

Les questions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, d'inclusion des enfants handicapés et de leurs frères et soeurs, d'intégration des enfants migrants ou appartenant à des minorités ethniques, de désinstitutionalisation, de soutien à la parentalité, d'accès à une éducation de qualité dès le plus jeune âge et de lutte contre l'échec scolaire doivent figurer au cœur de cette stratégie.

* * *

Pour plus d'informations,
veuillez contacter William Lay,
Directeur de la COFACE

COFACE aisbl
Rue de Londres 17
Brussels B-1050

Tel: +32 2 511 41 79
Fax: +32 2 514 47 73
Skype: coface-aisbl
Email: secretariat@coface-eu.org
Web: www.coface-eu.org